Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **69 (1940)**

Heft 12

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

PROGRAMME DE CHANT POUR L'HIVER 1940-1941

Cours inférieur (Kikiriki) :

N° 57 L'avion.
N° 72 Le petit mousse.
N° 75 L'illustre Fumistol.

Cours moyen (Ecolier chanteur) :

N° 154 Pour danser en rond.
N° 164 Au milieu des prés.
N° 274 Choral patriotique.

Cours supérieur :

N° 86 L'orage.
N° 262 Ma Sarine.
N° 162 Mon village.

Répétition :

N° 273 Cantique suisse.
N° 256 Les bords.
N° 267 Le ranz des vaches.

Tantum (Hymne Fête-Dieu) — O Salutaris — Laudate VIIIme mode.

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Toutes les institutrices anciennes et nouvelles sont invitées à se retrouver à Sainte-Ursule, jeudi 24 octobre, à 2 h.

M. le professeur Marmier, directeur, leur fera une conférence qui marquera le début d'une nouvelle année de bon travail et de joyeuse amitié.

Qu'aucune institutrice n'hésite donc à venir et qu'elle réserve ce jeudi pour s'instruire et pour jouir de la rencontre de ses collègues.

BIBLIOGRAPHIE

Chanoine A. Magnin : *Sainte Anne.* Ses sanctuaires chez nous. Imprimerie St-Paul, Fribourg, 0 fr. 50.

M. le chanoine Magnin vient de publier une notice historique sur le culte de sainte Anne dans notre pays. Les éducateurs auront un intérêt spécial à lire cette brochure bien écrite et bien présentée, comme aussi à faire de sainte Anne leur protectrice. La plaquette de M. le chanoine Magnin mérite de trouver place dans les bibliothèques scolaires et paroissiales au même titre que les *Pèlerinages fribourgeois* et les *Pèlerinages suisses ;* elle en est le complément.

M. V.

Actes de la IIIme Conférence suisse de législation pénale des mineurs. (Zurich, Secrétariat général de *Pro Juventute.*)

A l'heure où notre pays doit résolument mettre en œuvre toutes ses ressources, où le sort de nos jeunes est un facteur essentiel de notre existence et du maintien de notre intégrité, il est sans doute intéressant de lire ou de relire ce volume édité par le secrétariat général de *Pro Juventute.*

Certes, une nation doit compter avant tout sur l'élément sain de sa jeunesse. Mais elle ne peut se détourner de ceux qui, pour des raisons souvent complexes et que l'on commence seulement à discerner, tombent sous le coup de la loi. La sanction pénale pure et simple est heureusement considérée aujourd'hui comme souvent inefficace. Il s'agit bien plus de surveiller, d'améliorer le délinquant mineur, de le replacer dans l'ordre social.

C'est ce grave problème qu'a étudié la IIIme Conférence suisse de législation pénale des mineurs. Les actes contiennent les rapports et les communications présentés et qui sont dus à de nombreux experts suisses en matière pénale et pénitentiaire.

Cette publication, soulignons-le, ne présente pas un intérêt purement juridique. Elle s'adresse à tous ceux, travailleurs sociaux, pédagogues, ecclésiastiques, amis des jeunes, qui ont à cœur ces graves problèmes. Et qui ne les aurait pas à cœur, aujourd'hui plus que jamais ? Tous voudront lire ces pages pleines d'autorité et de bonne foi.

*

Annuaire suisse de la protection de la jeunesse 1940. — Publié et édité par le Secrétariat général de *Pro Juventute*, Seilergraben 1, Zurich. Rédigé par Mlle Emma Steiger, D^r^ jur. Prix : 5 fr. 80.

Ce volume, qui vient de sortir de presse, offre une excellente vue d'ensemble de l'activité des œuvres officielles et privées de la protection de la jeunesse en Suisse au cours des années 1935-1939. L'introduction, dont l'auteur est M. Philippe Etter, présente l'ouvrage avec éloquence et met en relief l'importance capitale de l'aide à la jeunesse et celle du sain développement de la famille.

Des articles de portée générale, un exposé consacré au mouvement international de protection de l'enfance en temps de guerre, dus à la plume d'éminents spécialistes, renseignent le lecteur d'une manière à la fois concise et approfondie. Les questions à l'ordre du jour, telles que l'éducation des mères, les loisirs des jeunes privés de surveillance, les vacances pour la jeunesse et l'aide aux familles des mobilisés, occupent également une place de premier plan dans ce volume qu'agrémentent avec goût de vivantes illustrations. L'ouvrage est complété par un résumé des lois et ordonnances relatives à la protection de l'enfance en Suisse et à l'étranger, ainsi que par une riche bibliographie.

Les travailleurs sociaux, les pédagogues et toutes les personnes soucieuses de l'avenir de nos jeunes liront cet *Annuaire* riche en renseignements de toute nature et en aperçus suggestifs.